

# RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



## Environnement opérationnel

### Contexte

La République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) a accueilli la plus importante population réfugiée du continent africain pendant des décennies. Cependant, la recherche de solutions, notamment le programme révolutionnaire de naturalisation et d'intégration sur place des réfugiés burundais arrivés dans le pays en 1972 et vivant dans les « anciennes zones d'installation », a modifié cette situation. La Tanzanie a continué de bénéficier de la paix et de la stabilité dans

une région troublée, où la plupart de ses voisins souffraient de conflits ethniques et civils. Pendant des dizaines d'années, le pays a ouvert ses frontières aux demandeurs d'asile et facilité la recherche de solutions durables pour des milliers de réfugiés.

Grâce à l'application d'une ambitieuse stratégie de solutions intégrées destinée aux Burundais réfugiés depuis 1972 et accueillis dans les anciennes zones d'installation, quelque 162 000 réfugiés ont sollicité la nationalité tanzanienne et leurs demandes sont en cours de traitement. Le ministère des Affaires étrangères a d'ores et déjà accordé la nationalité à quelque 28 000 candidats et le Service chargé des dossiers de naturalisation devrait avoir achevé de traiter toutes les demandes en vue

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés et réfugiés naturalisés	Burundi	211 000	211 000	195 000	195 000	0	0
Réfugiés	DRC	60 000	60 000	41 000	41 000	11 000	11 000
Réfugiés et réfugiés naturalisés	Somalia	1 800	1 280	1 300	1 300	700	700
	Various	110	110	0	0	0	0
Demandeurs d'asile	Various	500	500	1 500	1 500	4 000	4 000
<b>TOTAL</b>		<b>273 400</b>	<b>272 800</b>	<b>238 800</b>	<b>238 800</b>	<b>15 700</b>	<b>15 700</b>

de les soumettre à une décision ministérielle d'ici la fin de l'année 2009.

On estime qu'en janvier 2010, la Tanzanie, qui a prodigué l'hospitalité à plus d'un demi-million de réfugiés au cours des 50 dernières années, devrait accueillir quelque 270 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 90 000 réfugiés hébergés dans des camps situés au nord-ouest du pays et 162 000 ex-réfugiés burundais récemment naturalisés, issus de la population arrivée en 1972 et accueillie dans les anciennes zones d'installation.

### ● Besoins

La procédure de naturalisation des réfugiés de 1972 devrait être achevée avec succès d'ici la fin de l'année 2009. Néanmoins, il sera nécessaire de faciliter et de suivre l'intégration définitive des individus récemment naturalisés, afin d'assurer une transition en douceur et une intégration socio-économique satisfaisante dans les régions de destination finale. En complément de l'aide individuelle (sous forme par exemple d'allocations de transition destinées à faciliter les déplacements hors des zones d'installation), il faudra impérativement exécuter des projets communautaires ciblés pour renforcer les capacités et les infrastructures sociales dans les régions d'accueil.

Quelque 35 000 réfugiés burundais (arrivés au milieu des années 1990) sont toujours hébergés au camp de Mtabila, situé dans la région de Kigoma. Une enquête sur les raisons qui s'opposent à leur retour a été réalisée en vue d'entreprendre une dernière campagne intensive de promotion du rapatriement librement consenti. Selon nos prévisions, la population réfugiée restante pourrait s'élever à quelque 20 000 personnes

en janvier 2010. Le Gouvernement tanzanien a prié le HCR d'envisager d'appliquer la clause dite de cessation à ces réfugiés burundais.

Des évaluations participatives indiquent que certains mineurs non accompagnés et enfants séparés de leurs parents ont subi des mauvais traitements de la part de leurs gardiens – notamment sous forme d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou d'un abandon lors du retour dans les pays d'origine. Les réfugiés handicapés sont souvent victimes de discriminations et isolés de la communauté, en particulier au sein de la population congolaise.

La distribution d'uniformes scolaires contribuera à améliorer l'assiduité et à accroître la participation, en particulier celle des jeunes filles.

La Tanzanie est de plus en plus touchée par des flux migratoires mixtes, provenant principalement de la Corne de l'Afrique et qui ont pour destination finale des pays d'Afrique australe. Il est nécessaire de garantir un espace d'asile au sein de ces mouvements de population mixtes.

## | Objectifs principaux |

### Environnement de protection favorable


- Conseiller les autorités quant au traitement des personnes qui arrivent au sein de mouvements mixtes et renseigner ces dernières sur les possibilités qui s'offrent à elles.

### Procédures de protection équitables

- Garantir l'accès aux procédures d'asile et à la protection internationale pour toutes les personnes relevant de la compétence du

## Cibles prioritaires en 2010

- Faciliter l'intégration des individus récemment naturalisés par des allocations de transition et des projets à impact rapide dans les régions de destination finale.
- Tous les réfugiés hébergés dans des camps bénéficient d'une aide matérielle et d'une protection, ainsi que de services essentiels, conformément aux normes du HCR.
- Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile, en particulier les femmes et les enfants, sont protégés des mauvais traitements, de l'intimidation, de l'exploitation et de la violence, notamment de la violence sexuelle et sexiste.
- Tous les enfants en âge d'aller à l'école sont inscrits dans des établissements primaires.
- Quelque 18 000 réfugiés burundais sont rapatriés, environ 700 sont réinstallés et les 1 100 réfugiés restants bénéficient d'autres solutions.
- Quelque 20 000 réfugiés congolais sont rapatriés et 2 500 autres réinstallés.
- Environ 50 pour cent des réfugiés récemment naturalisés bénéficient d'une aide pour déménager dans leur nouveau lieu de résidence et s'y intégrer.
- La naturalisation des 500 réfugiés somaliens d'ethnie bantoue restants est achevée.



Des centaines de réfugiés somaliens d'ethnie bantoue, comme ces enfants dans une école à Chogo, se voient accorder la nationalité tanzanienne.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	7
□ Effectifs totaux	190
International	27
National	140
JEA	2
VNU	19
Autres	2

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur

#### ONG :

Care International

Comité international de secours

Concern Worldwide

Norwegian People's Aid

Relief to Development Society

Service jésuite des réfugiés

Société tanzanienne de la Croix-Rouge

Tanganyika Christian Refugee Services

Tanzania Water and Environmental Sanitation

Vision mondiale Tanzanie

#### Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Secrétariat administratif régional - Kigoma

#### ONG :

Right to Play

FilmAid

#### Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

CICR

FAO

FNUAP

OIM

OMS

ONUDI

PAM

PNUD

UNESCO

UNICEF

HCR, y compris pour celles qui arrivent au sein de mouvements migratoires mixtes.

- Renforcer les capacités de l'État en matière d'asile et prôner la mise en place d'arrangements institutionnels permettant aux services de police des frontières d'identifier les personnes relevant de la compétence du HCR et de leur délivrer des papiers.

#### Solutions durables

- Continuer à rechercher des solutions durables, sous forme de rapatriement librement consenti ou de réinstallation, au profit des réfugiés burundais et congolais accueillis dans des camps.
- Soutenir le déménagement des personnes qui ont récemment acquis la nationalité tanzanienne par des allocations de transition en espèces et aider leur intégration sur place par le biais de projets d'appui à la réintégration relatifs à la santé, à l'eau, à l'éducation, à l'agriculture et à l'environnement.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais.
- Conclure l'examen relatif à la clause de cessation et promouvoir le retour volontaire des réfugiés burundais (y compris de ceux dont la demande de naturalisation a été rejetée) dans la sécurité et la dignité.

## Stratégie et activités

Le HCR entreprendra de faciliter et d'appuyer le processus initial d'intégration sur place des réfugiés burundais récemment naturalisés qui se sont enfuis en Tanzanie en 1972. Le Haut Commissariat jouera un rôle de catalyseur en invitant les acteurs du développement à soutenir les besoins à plus long terme, ce qui lui permettra d'assurer la transition de manière responsable. En ce qui concerne les Somaliens d'ethnie bantoue parvenus à l'autosuffisance à Chogo, les 500 réfugiés restants devraient être naturalisés en 2010. L'engagement du HCR auprès de ces groupes prendra fin en 2011, date à laquelle cette population sera intégrée au processus de développement tanzanien.

Le HCR prévoit également de seconder les autorités tanzaniennes lors de la naturalisation de quelque 25 000 réfugiés burundais de 1972, qui ont été autorisés à vivre à l'extérieur des anciennes zones d'installation dans la région de Kigoma.

Le camp de Mtabila devant fermer ses portes, tous les réfugiés hébergés dans des camps du nord-ouest de la Tanzanie seront accueillis à Nyarugusu. Les activités du HCR seront orientées sur le rapatriement, la réinstallation et la recherche de solutions de remplacement puisque la naturalisation n'est pas une option envisageable pour cette population. Parallèlement, l'Organisation continuera d'offrir des services essentiels et une assistance, tout en veillant au respect des droits des réfugiés, notamment en ce qui

concerne la sécurité physique et la protection contre la violence et les mauvais traitements.

Suite aux efforts visant à promouvoir des solutions, à la fermeture de camps et au regroupement des populations y résidant, la présence du HCR au nord-ouest de la Tanzanie se réduira considérablement d'ici la fin de l'année 2009. Les bureaux extérieurs de Lugufu et de Kibondo devraient être fermés et cédés au Gouvernement (Ngara a été fermé définitivement en octobre 2009). La sous-délégation de Kigoma sera reclassée en bureau de liaison pour le nord-ouest de la Tanzanie. Le HCR a pris l'initiative d'impliquer des institutions sœurs participant au projet « Unis dans l'action » dans un programme commun intitulé « Transition de l'aide humanitaire au développement durable », destiné à appuyer les zones qui accueillent des réfugiés. Dans le cadre de ce programme commun, les acteurs du développement assureront la remise en état et la reconversion des infrastructures collectives des camps (santé et éducation), dans le respect des normes nationales et au bénéfice de la communauté locale.

Si la province du Sud-Kivu demeure stable et si le rapatriement librement consenti suscite un intérêt plus vif, le HCR envisagera de promouvoir cette solution pour les réfugiés congolais en 2010. Après révision à la baisse des hypothèses initiales, le HCR prévoit 20 000 rapatriements en 2010 ; 1 200 Congolais devraient également être réinstallés. Quelque 40 100 réfugiés congolais devraient demeurer dans un camp à la fin de l'année 2010. Selon nos estimations, environ 20 000 Burundais regagneront leur pays et 700 de leurs compatriotes seront réinstallés en 2010. Il ne devrait plus y avoir de réfugiés burundais en Tanzanie en 2011.

Si l'on veut que le HCR puisse garantir une protection internationale aux demandeurs d'asile qui arrivent dans des flux mixtes, il sera nécessaire de mettre en place des arrangements institutionnels structurés permettant aux services frontaliers d'identifier les personnes relevant de la compétence du HCR et de leur délivrer des papiers. Le Haut Commissariat prévoit d'organiser une conférence sous-régionale en 2010, pour débattre de l'accès à l'asile au sein des flux migratoires mixtes.

#### ● Contraintes

Si l'on reconnaît que les réfugiés des anciennes zones d'installation ont contribué à l'économie des régions dans lesquelles ils vivent, on a également le sentiment que bon nombre de réfugiés burundais accueillis dans des camps y demeurent pour profiter de l'assistance, et non parce qu'ils craignent réellement d'être persécutés s'ils rentrent dans leur pays.

La Tanzanie a renouvelé son souhait de voir la situation de tous les réfugiés burundais dans le pays résolue d'ici la fin de l'année 2010.

Le phénomène des mouvements de population mixtes et irréguliers, qui prend de l'ampleur, exigera également un effort

particulier de l'ensemble des intervenants pour mettre au point des mécanismes garantissant l'accès à l'asile des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et qui arrivent au sein de flux mixtes.

## Organisation et mise en œuvre

### Coordination

Le Gouvernement finance les salaires du personnel spécifiquement chargé des réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur (principal homologue du HCR) et des services de police. Le HCR fournit des ressources supplémentaires pour compléter celles du Gouvernement.

Le HCR continuera de travailler en partenariat avec le Gouvernement à l'échelon central, régional et local au cours des prochaines phases de fermeture des camps et des zones d'installation, ainsi que pendant le processus d'intégration sur place des personnes récemment naturalisées. Comme prévu par le Gouvernement, la Commission nationale supervisera l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés et assurera la coordination générale.

De solides relations de partenariat ont été établies avec d'autres institutions des Nations

Unies et des pays donateurs. En 2010-2011, le HCR impliquera des organismes de développement dans l'intégration des personnes récemment naturalisées.

Le Haut Commissariat s'efforce de renforcer sa coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE); à cet effet, un mémorandum d'accord doit être conclu en octobre 2009 et un chargé de liaison principal affecté auprès du Secrétariat de la CAE à Arusha.

## Informations financières

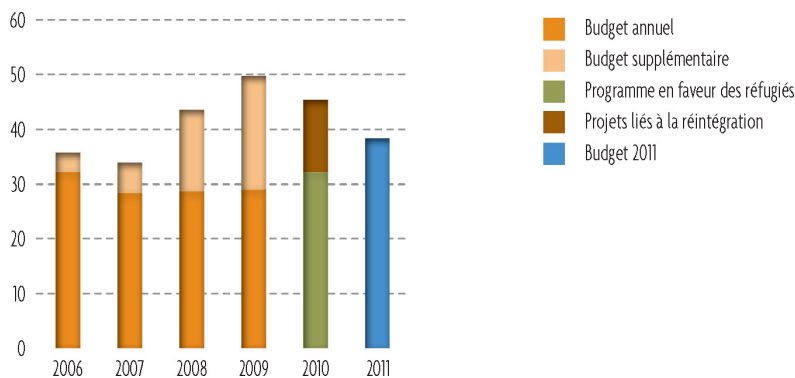
Au cours des deux dernières années, le projet destiné à appuyer la mise en œuvre de solutions globales au profit des réfugiés burundais de 1972 a nécessité une augmentation des moyens opérationnels du HCR. Lorsque le processus de naturalisation s'achèvera en 2009, l'État assumera la responsabilité des services publics destinés aux Tanzaniens récemment naturalisés dans leur région de destination finale. Cependant, un appui financier ultérieur sera nécessaire pour aider le Gouvernement à mener à bien cette initiative sans précédent d'intégration sur place. Le HCR prévoit de mettre un terme à son engagement direct auprès de ce groupe d'ici la fin de l'année 2011 et de se consacrer uniquement au suivi de l'intégration sur place après cette date.

## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- La protection des réfugiés accueillis dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie n'est assurée que pendant sept mois, tout comme la mise en œuvre de solutions durables à leur intention.
- Les projets à impact rapide dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau, axés sur la communauté et destinés à améliorer la capacité d'accueil des régions accueillant les réfugiés récemment naturalisés, ne sont pas exécutés.
- Le nombre cible fixé pour les rapatriements (essentiellement en direction de la RDC) est ramené de 20 000 à 15 000 et le nombre total de réinstallations de 2 500 à 1 500.
- Les projets relatifs à la gestion des flux migratoires, concernant par exemple la formation de la police des frontières et des ONG, l'assistance et la représentation juridique, et la construction d'un centre d'accueil, ainsi que les projets visant à trouver des solutions durables pour les personnes originaires de pays situés hors de la sous-région, ne sont pas mis en œuvre.

## Budget pour la Tanzanie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour la Tanzanie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	33 562	0	<b>33 562</b>
Cadre juridique national	135 303	0	<b>135 303</b>
Politiques de migrations nationales et régionales	29 562	0	<b>29 562</b>
Prévention de l'apatridie	2 047 925	0	<b>2 047 925</b>
Accès au territoire	41 562	0	<b>41 562</b>
Non-refoulement	273 303	0	<b>273 303</b>
Protection de l'environnement	1 118 268	0	<b>1 118 268</b>
Gestion des urgences	120 303	0	<b>120 303</b>
Sous-total	<b>3 799 787</b>	<b>0</b>	<b>3 799 787</b>

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
<b>Procédures de protection équitables</b>			
Conditions d'accueil	248 907	0	248 907
Enregistrement et établissement de profils	806 580	0	806 580
Accès aux procédures d'asile	269 401	0	269 401
Détermination de statut juste et efficace	351 590	0	351 590
Regroupement familial	163 494	0	163 494
Documents individuels	145 907	0	145 907
Sous-total	1 985 879	0	1 985 879
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>			
Impact sur les communautés hôtes	2 392 466	0	2 392 466
Application de la loi	550 484	0	550 484
Système de gestion de la sécurité communautaire	134 971	0	134 971
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	161 515	0	161 515
Protection des enfants	254 949	0	254 949
Détention non arbitraire	156 978	0	156 978
Accès aux solutions juridiques	349 462	0	349 462
Sous-total	4 000 824	0	4 000 824
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>			
Nutrition	133 056	0	133 056
Eau	245 051	3 856 224	4 101 275
Abris et autres infrastructures	548 967	0	548 967
Articles ménagers et d'hygiène de base	611 056	0	611 056
Soins de santé primaire	501 705	2 458 224	2 959 929
VIH et sida	196 056	0	196 056
Éducation	298 067	6 854 224	7 152 291
Services d'assainissement	185 018	0	185 018
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	203 456	0	203 456
Sous-total	2 922 432	13 168 673	16 091 105
<b>Autogestion et participation communautaires</b>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	282 603	0	282 603
Autogestion de la communauté et représentation équitable	763 322	0	763 322
Autosuffisance et moyens d'existence	1 950 807	0	1 950 807
Sous-total	2 996 732	0	2 996 732
<b>Solutions durables</b>			
Stratégie de solutions durables	727 242	0	727 242
Retour volontaire	4 052 304	0	4 052 304
Réinstallation	1 438 998	0	1 438 998
Appui à l'intégration sur place	6 135 298	0	6 135 298
Sous-total	12 353 841	0	12 353 841
<b>Relations extérieures</b>			
Relations avec les donateurs	331 599	0	331 599
Mobilisation des ressources	163 361	0	163 361
Partenariats	158 787	0	158 787
Information	347 183	0	347 183
Sous-total	1 000 929	0	1 000 929
<b>Logistique et appui aux opérations</b>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 014 679	0	1 014 679
Gestion de programme, coordination et appui	2 105 632	0	2 105 632
Sous-total	3 120 310	0	3 120 310
<b>TOTAL</b>	<b>32 180 735</b>	<b>13 168 673</b>	<b>45 349 408</b>
<b>Budget 2011</b>			<b>38 343 600</b>
<b>Budget 2009 révisé</b>			
Budget annuel			29 019 686
Budget supplémentaire			20 811 809
<b>TOTAL</b>			<b>49 831 495</b>